



# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## PROCEDURE ADAPTEE

### FOURNITURE, MISE EN SERVICE DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES EXTERNE ET D'UN DEFIBRILLATEUR DE FORMATION, ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES ASSOCIES

## SOMMAIRE

Article 1 :	Généralités
Article 2 :	Objet du marché et durée
Article 3 :	Caractéristiques Techniques
Article 4 :	Délais et Modalités de livraison
Article 5 :	Modalités de détermination des prix
Article 6 :	Documentation
Article 7 :	Formation
Article 8 :	Essais
Article 9 :	Garanties
Article 10 :	Entretien et maintenance
Article 11 :	Communication
Article 12 :	Renseignements techniques



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### **ARTICLE 1 : GENERALITES**

Conformément au Code des Marchés Publics, la présente consultation donnera lieu à la signature d'un Marché entre la Ville de COLOMIERS, représentée par son Maire et le Titulaire du Marché.

### **ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE ET DUREE**

Le présent marché a pour objet l'acquisition de défibrillateurs et consommables destinés aux différentes structures municipales de la ville de Colomiers.

Il s'agit d'un marché passé pour une période de DEUX (2) ans, non renouvelable.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics. Il n'est pas prévu de découpage en lots.

La commune ne s'engage pas sur une quantité de d'articles, mais sur un montants minimum et maximum de facturation sur la durée du marché, tels que définis ci-après : (**en Euros TTC**).

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>Montant Minimum biennuel</b>	<b>Montant Maximum biennuel</b>
Fourniture de Défibrillateurs + Consommables	50 000 Euros	200 000 Euros

### **ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

1 – Caractéristiques générales :

#### **DEFIBRILLATEUR ENTIEREMENT AUTOMATIQUE**

- Défibrillation entièrement automatique avec paires d'électrodes (1adulte + 1 enfant).
- Une sacoche de transport.
- Protection contre les projections d'eau mini IPX4.
- Utilisation possible dans un environnement à des températures comprises entre 0° et 50°.
- Guidage de l'utilisateur tout au long des procédures de fonctionnement par voix de synthèse, signaux clignotants et par affichage sur écran numérique texte en Français; le message doit pouvoir être modifié en fonction de l'évolution de la réglementation.
- Un bip sonore (métronome) de l'appareil pendant la RCP permettra de guider le massage cardiaque (à chiffrer en option).
- Energie délivrée par une onde biphasique (< 200J selon les recommandations de l'AHA et ERC).
- Alimentation par pile au lithium.
- Les électrodes doivent être pré-connectées
- Possibilités de récupération des données complètes
- Le logiciel de relecture doit être mis à disposition du SAMU et compatible avec environnement Windows (mini 98). Importation d'informations supplémentaires et l'exportation des données



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- Test automatique de fonctionnement avec alerte sonore et visuelle en cas de dysfonctionnement.

### **Renseignements obligatoires :**

- Préciser le délai de délivrance du choc (temps de charge)
- Préciser le poids de l'appareil proposé.

### **DEFIBRILLATEUR DE FORMATION**

Le défibrillateur de formation doit avoir les mêmes caractéristiques techniques que le défibrillateur entièrement automatique décrit ci-dessus ainsi que les éléments complémentaires suivants:

- Elaboration de scénarios au choix et télécommande à distance.
- Alimentation avec 4 piles 1,5 volts LR05 (fournies à la livraison)
- Livré avec jeu de 10 paires d'électrodes autocollantes (adultes et enfants) réutilisables et un câble de liaison électrodes / appareil.
- Fonctionnement en mode DSA et DA
- Une sacoche de transport

### **2 - Accessoires et consommables**

Les équipements devront être livrés avec l'ensemble des accessoires et consommables nécessaires à un bon fonctionnement :

- Pile lithium : indiquer le coût unitaire, la durée d'utilisation.
- Electrodes : indiquer le coût unitaire et durée de validité enfant et adulte.
- Kit secouriste comprenant : ciseaux de secours, rasoir jetable, masque pour ventilation, paires de gants vinyles à usage unique, compresse de désinfection. Indiquer le coût unitaire du kit secouriste
- Boîtier mural sécurisé à ouverture mécanique : auto-alimenté par piles, éclairage par LED et déclenchement alarme sonore à l'ouverture du coffret. Indiquer le coût unitaire.

Les fournitures et prestations proposées devront être conformes aux normes et à la réglementation en vigueur notamment à la directive européenne 93/42/CEE.

**Les Certificat(s) de marquage CE et attestation(s) de conformité et annexe(s) se rapportant aux dispositifs médicaux doivent impérativement être fournis avec l'offre, sous peine de non-conformité de l'offre**

### **ARTICLE 4 : DELAIS ET MODALITES DE LIVRAISON**

Les livraisons devront être effectuées sous un délai maximum de 4 semaines à réception du bon de commande.

Chaque appareil devra être livré complet avec tous les accessoires nécessaires à son plein emploi, en une seule fois.

Dans le cas où le candidat est en mesure de proposer un délai inférieur au délai maximum demandé par la personne publique, il devra le préciser dans l'acte d'engagement.

Lieux de livraison :



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les marchandises devront impérativement être livrées :

**Mairie de Colomiers - 1 place de l'hôtel de ville - B.P. 30330 - 31770 Colomiers.**

**Mr Jean-Frederic DEBORT - Bureau 416 – 4<sup>ème</sup> étage**

**Ou Mr Norbert MONTET – Bureau 113 – 1<sup>er</sup> étage**

### Modalités de livraison :

Le candidat s'engage à livrer la marchandise emballée à l'adresse indiquée sur le présent CCTP (bâtiment, étage, bureau).

### **ARTICLE DETERMINATION DES PRIX**

Les stipulation du C.C.A.P. sont applicables.

### **ARTICLE 6 : DOCUMENTATION :**

Documents à fournir lors de la livraison des équipements :

- Manuel d'utilisation en français, en 2 exemplaires par équipement
- Manuel de maintenance en français en 2 exemplaires pour chaque type d'équipement livré (une version CD-ROM complémentaire serait appréciée)
- Documentation commerciale avec la liste des accessoires et consommables associés (y compris ceux nécessaires à la décontamination ou la désinfection des équipements) et précisant ceux qui sont captifs (en 2 exemplaires)
- Programme détaillé en 2 exemplaires des protocoles de test et des opérations de maintenance préventive, en indiquant notamment la nature et la périodicité

Les manuels d'utilisation et de maintenance expliqueront clairement :

- Le principe général de fonctionnement
- La description des appareils, les manœuvres d'utilisation ainsi que les interdictions (ou manœuvres à ne pas effectuer)
- Les opérations de contrôle de bon fonctionnement et/ou de maintenance préventive et la fréquence de ces opérations
- Le relevé des pannes simples et leurs remèdes

Ils seront mis à jour par le soumissionnaire au fur et à mesure des modifications apportées au matériel.

### **ARTICLE 7 : FORMATION :**

Le titulaire du marché s'engage à fournir toutes informations utiles et à former in situ, le formateur interne ainsi qu'un technicien de la mairie de Colomiers à une connaissance approfondie à l'utilisation du défibrillateur, des accessoires, à la maintenance des appareils et à l'installation des coffrets.



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### **ARTICLE 8 : DEMONSTRATION :**

Les candidats devront faire une présentation du matériel faisant l'objet du marché durant la période d'ouverture du marché. Cette présentation sera à planifier avec le référent du marché, dont les références sont portées à l'Article 12 du présent CCTP.

**Cette démonstration est obligatoire, sous peine du rejet de l'offre présentée par le candidat.**

### **ARTICLE 9 : GARANTIES :**

La garantie sur les appareils proposés sera d'une durée de minimum de 5 ans, et couvrira l'ensemble des pièces détachées, la main-d'œuvre et les déplacements nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil. Dans le cas de dysfonctionnement de l'appareil, le soumissionnaire devra remplacer celui-ci dans un délai de 48h durant toute la période de garantie.

Le point de départ de la garantie sera la date de réception constatée par le procès verbal de réception ne comportant aucune réserve, signé par les parties (acheteur et fournisseur).

Les soumissionnaires devront indiquer le pays d'origine du matériel proposé (pays où le matériel est fabriqué) ainsi que la durée de garantie de fabrication et de suivi de la gamme en service après-vente de toutes les pièces constituant les appareils qui devra être au minimum de 10 ans après la livraison du matériel.

Durant cette période, la fourniture et l'installation des évolutions logicielles et les interventions de maintenance préventives et curatives (pièces, main d'œuvre et déplacement) seront incluses dans les prestations dues au titre de la garantie et n'engendreront pas de coût supplémentaire.

Dans le cadre des interventions de maintenance, la garantie sera au moins de 6 mois à l'issue de la mise en place des pièces détachées. Le fournisseur est entièrement responsable de la garantie du matériel livré y compris de tous les éléments fabriqués par ses sous-traitants ou par ses fournisseurs. Tout temps d'immobilisation pour panne prolongera d'autant la période de garantie.

Dans le cas où le candidat est en mesure de proposer des délais supérieurs aux délais demandés par la personne publique, il devra le préciser dans l'acte d'engagement.

### **ARTICLE 10 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE :**

#### 10.1. – Entretien courant – Décontamination

Le soumissionnaire indiquera les actions d'entretien courant devant être effectuées par les utilisateurs, en précisant leur spécificité et périodicité. Il joindra à l'appui de son offre les protocoles à suivre, ainsi que la liste des produits de décontamination compatibles.

#### 10.2. – Maintenance préventive



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les visites et interventions de maintenance préventive ont pour but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances de l'équipement à un niveau proche de celui des performances initiales en vue d'en assurer une utilisation optimale.

Si nécessaire, la maintenance préventive doit faire l'objet d'un protocole qui décrit les actions à réaliser, les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

### 10.3. – Maintenance corrective

Les interventions de maintenance corrective ont pour objet la remise en état de fonctionnement des équipements à la suite d'une défaillance.

Elles consistent au dépannage, à la réparation, à la fourniture et au remplacement des pièces jugées défectueuses, usées ou cassées à la suite d'un usage normal de l'équipement, ainsi qu'à la vérification des performances et de la conformité de l'installation avant remise en service.

### **ARTICLE 11 : COMMUNICATION :**

Le titulaire accompagnera la collectivité dans sa campagne de communication auprès des agents et des usagers en mettant à disposition les éléments graphiques (autocollant, dessin, affichage, logo,...) permettant d'identifier, de sensibiliser et d'informer.

### **ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE :**

Jean Frederic DEBORT  
Responsable Hygiène et sécurité  
Direction des Ressources humaines  
Tel : 05 61 15 23 64